

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

28 septembre 2006

PARTICIPATION ET ACTIONNARIAT SALARIÉ - (n° 3175)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 125

présenté par  
M. Dubernard, rapporteur  
au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales

-----  
**ARTICLE 20**

À la fin de l'alinéa 5 de cet article, substituer aux mots :

« ci-dessus »

les mots :

« au premier alinéa ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de nature rédactionnelle.